

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 18 Mai 2018

L' an 2018 et le 18 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de CHESTIER Sophie, Maire.

**Présents** : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s)** : ayant donné procuration : MM : DEVAUTOUR Jean-Marie à M. JOULIN Dominique, JOULIN Laurent à M. GITTON Axel, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/05/2018

**Date d'affichage** : 11/05/2018

**Acte rendu exécutoire** : après dépôt en Préfecture le : 23/05/2018 et publication ou notification du : 23/05/2018

**A été nommé secrétaire** : M. GAUDRY Patrick

**Objet des délibérations :**

#### SOMMAIRE

Pertes sur créances irrécouvrables - Budget communal  
Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement  
Fonds de solidarité logement  
Délivrance de coupe de bois - Parcelles 5 et 16a  
Convention de partenariat relative au Conseil en Energie Partagé avec le SDE18  
Convention d'installation d'un relais radio avec le SDIS  
Création site internet  
Travaux à l'école - Sols du Berry  
Travaux au Cabinet médical - Changement des portes  
Détecteur de fuite

**réf : D 2018 05 025 : Pertes sur créances irrécouvrables - Budget communal**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;**

**Madame le Maire** propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Commune	2013	104,40 €
	2014	169,88 €
	2015	3 100,01 €
	2016	1 251,36 €
	2017	258,64 €
<b>Total</b>		<b>4 884,29 €</b>

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 05 026 : Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;**

**Madame le Maire** propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2012	143,87 €
	2013	194,96 €
	2014	193,50 €
	2015	135,00 €
	2016	222,41 €
	2017	199,32 €
<b>Total</b>		<b>1 089,06 €</b>

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 05 027 : Fonds de solidarité logement**

**Madame le Maire** expose au conseil Municipal la nécessité pour la commune de participer en 2018, au Fonds de Solidarité Logement.

**Madame le Maire** propose de participer à hauteur de 500 €, à ce fonds d'aides selon la répartition suivante :

- logement : 200 €
- énergie : 200 €
- eau : 100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la participation au Fonds de Solidarité Logement telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**réf : D 2018 05 028 : Délivrance de coupe de bois - Parcelles 5 et 16a**

**Madame le Maire** présente au conseil municipal l'estimation effectuée par l'ONF pour les parcelles 5 et 16a.

#### Parcelle 5

Cette estimation s'élève à 1 418 €.

En 2019, les frais de garderie de cette parcelle seront de 170,16 €.

#### Parcelle 16a

Cette estimation s'élève à 1 933 €.

En 2019, les frais de garderie de cette parcelle seront de 231,84 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les estimations effectuées par l'ONF telles que définies ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **réf : D 2018 05 029 : Convention de partenariat relative au Conseil en Energie Partagé avec le SDE18**

**Madame le Maire** présente au conseil municipal la convention relative au conseil en énergie partagé proposé par le SDE18.

Celle-ci, prévue pour 4 ans, permettra d'avoir des subventions du SDE18 de 20% au lieu de 10%, sur les travaux d'économie d'énergie.

#### Cotisation :

→ 0,60 € / habitant / an

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au conseil en énergie partagé proposé par le SDE18.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **réf : D 2018 05 030 : Convention d'installation d'un relais radio avec le SDIS**

**Madame le Maire** explique au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) propose d'installer un relais radio à l'église.

La présente convention serait consentie, à titre gratuit, pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'installation d'un relais radio par le SDIS18.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **réf : D 2018 05 031 : Création site internet**

**Madame le Maire** expose au conseil municipal le devis proposé par CentreFrance pour la création d'un site internet.

Le montant de ce devis s'élève à :

- Pour la conception : 2 300.00 € H.T. soit 2 760.00€ T.T.C.
- Pour l'abonnement : 267.00 € H.T. soit 320.40 € T.T.C. par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis proposé par l'entreprise CentreFrance pour la création du site internet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **réf : D 2018 05 032 : Travaux à l'école - Sols du Berry**

**Madame le Maire** évoque la nécessité de changer le sol des classes de l'école.

Le devis présenté par l'entreprise Sols du Berry s'élève à 5 123.30 € H.T. soit 6 147.96 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Sols du Berry.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 05 033 : Travaux au Cabinet médical - Changement des portes**

**Madame le Maire** présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EGM-GM pour le changement des portes intérieures du cabinet médical afin de permettre l'insonorisation des différents cabinets.

Ce devis concerne l'achat de portes intérieures pour un montant total de 2 070.00 € H.T. soit 2 484.00€ T.T.C.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise EGM-GM.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 05 034 : Détecteur de fuite**

**Madame le Maire** présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Christaud pour l'achat d'un détecteur de fuite d'eau.

Ce devis concerne l'achat d'un détecteur de fuite d'eau pour un montant total de 3 229.20 € H.T. soit 3 875.04 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Christaud.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Complément de compte-rendu:**

La question concernant la convention de vente de bois avec l'ONF a été ajournée.

Le conseil municipal fait part de son inquiétude concernant un projet de centre d'entreposage de déchets nucléaires à Belleville sur Loire.